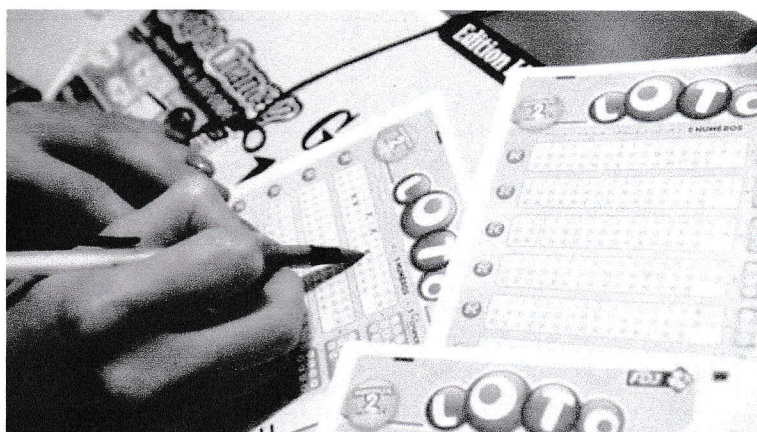


< ÉCONOMIE

Pourquoi l'État veut-il privatiser la Française des jeux ?

Publié le 11/08/2019 à 04:55 | Mis à jour le 11/08/2019 à 15:06



Les Français sont 25 millions à jouer avec la FDJ.

© (Photo NR)

La contribution aux finances publiques de la Française des jeux représente 1 % du budget de l'État. Pourtant, le gouvernement va la privatiser.

Les Français n'ont jamais autant parié et misé. En 2018, la Française des jeux (FDJ), deuxième loterie européenne et quatrième mondiale, a engrangé **15,8 milliards d'euros** de mises, soit une progression de 4,4 % sur un an et de 28 % en quatre ans. Or, l'État prévoit de la **privatiser**.

La loi Pacte (Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises) a été promulguée le 22 mai dernier, ouvrant la voie à une privatisation de la FDJ, la majorité du capital pouvant être désormais cédée.

La vente des actions de l'État rapportera entre **1 et 1,5 milliard d'euros**, qui serviront à alimenter le Fonds pour l'innovation et l'industrie. « *On veut changer la doctrine de l'État actionnaire qui perçoit des dividendes d'entreprises bien portantes pour passer dans une logique d'État investisseur et soutenir des entreprises innovantes ayant des difficultés à se financer* », a expliqué en séance publique Marie Lebec, député LREM.

Réduire l'endettement de l'État

Pour François Ecalte, ancien magistrat de la Cour des comptes et président de l'association Fipeco, site d'informations sur les finances publiques : « *C'est du marketing politique, il n'y a pas besoin de privatiser Aéroport de Paris (ADP) et la FDJ pour financer l'innovation.* » Selon lui, « *l'objectif réel est financier : réduire l'endettement de l'État en vendant l'entreprise à un prix élevé* ».

Stéphane Pallez est la PDG de la FDJ. Énarque de 59 ans, elle a été renouvelée pour cinq ans au début du mois de juillet. Ancienne de la direction du Trésor à Bercy, elle a participé à la privatisation d'Air France et Thomson. Elle a déclaré dans *Le Journal du Dimanche* qu'une partie de l'offre sera destinée aux particuliers, avec une introduction en Bourse. Bruno le Maire, lui, parle de « *rendre la FDJ aux Français* », qui sont 25 millions de joueurs, encadrés par l'autorité de régulation (Arjel).

François Ecalte explique la philosophie derrière ces privatisations : « *Quand un gouvernement privatise une entreprise, c'est en général parce qu'il pense qu'elle sera mieux gérée et espère que ça profite aux clients et aux salariés, autant qu'à lui-même, tout en faisant une opération financière.* »

Pourtant, soutient l'ancien magistrat de la Cour des comptes, « *l'argument qui consiste à dire que les entreprises privées sont mieux gérées que celles publiques n'est valable que lorsque l'entreprise privée est soumise à la concurrence. Or la FDJ, comme ADP, a un monopole, donc l'actionnaire privé a intérêt à pratiquer des prix plus élevés et une qualité de service moins bonne* ».

En effet, la Française des jeux jouit d'un monopole confié par l'État sur les jeux de loterie (tirage et grattage) en ligne et en points de vente, ainsi que sur les paris sportifs en points de vente.